

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant
création de la Haute Ecole provinciale du Hainaut - Condorcet et
reconnaisant et admettant aux subventions les formations
organisées par cette Haute Ecole**

A.Gt 23-04-2009

M.B. 25-06-2009

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles notamment ses articles 20, 61, 62, 63 et 64;

Vu la proposition de fusion déposée par la Haute Ecole Provinciale Mons-Borinage-Centre, la Haute Ecole Provinciale de Charleroi-Université du Travail et la Haute Ecole provinciale du Hainaut occidental en date du 3 mars 2009;

Vu la transmission par le Gouvernement de la Communauté française de la proposition de fusion de la Haute Ecole provinciale Mons-Borinage-Centre, de la Haute Ecole Provinciale de Charleroi-Université du Travail et de la Haute Ecole Provinciale du Hainaut occidental en date du 4 mars 2009;

Vu l'absence d'avis du Conseil général des Hautes Ecoles en date du 19 mars 2009;

Considérant que toutes les formalités préalables requises ont été remplies;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le Gouvernement de la Communauté française approuve la fusion de la Haute Ecole Provinciale Mons-Borinage-Centre, de la Haute Ecole Provinciale de Charleroi-Université du Travail et de la Haute Ecole provinciale du Hainaut occidental.

Article 2. - La nouvelle Haute Ecole ainsi constituée portera le nom de « Haute Ecole provinciale du Hainaut - Condorcet », en abrégé « HEPH - Condorcet ». Le siège social de la nouvelle Haute Ecole est fixé au chemin du Champ de Mars 17, à 7000 Mons.

Article 3. - La Haute Ecole provinciale du Hainaut - Condorcet est autorisée à ouvrir les formations reprises à l'annexe du présent arrêté, à partir de l'année académique 2009-2010.

Article 4. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole provinciale Mons-Borinage-Centre à partir de l'année académique 2006-2007 est abrogé.

Article 5. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole provinciale de Charleroi-Université du Travail à partir de l'année académique 2006-2007 est abrogé.

Article 6. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole provinciale du Hainaut occidental à partir de l'année académique 2006-2007 est abrogé.

Article 7. - Le présent arrêté entre en vigueur pour la rentrée académique 2009-



2010.

Article 8. - La Ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 23 avril 2009.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET

ANNEXE

Type	Catégorie	Formation	Implantation
Type court	Agronomique	Section « Agronomie » - Finalité « Agro-industries et biotechnologies »	Ath
Type court	Agronomique	Section « Agronomie » - Finalité « Agronomie des régions chaudes »	Ath
Type court	Agronomique	Section « Agronomie » - Finalité « Environnement »	Ath
Type court	Agronomique	Section « Agronomie » - Finalité « Forêt et nature »	Ath
Type court	Agronomique	Section « Agronomie » - Finalité « Techniques et gestion agricoles »	Ath
Type court	Agronomique	Section « Agronomie » - Finalité « Techniques et gestion horticoles »	Ath
Type long	Agronomique	Section « Sciences agronomiques » - Finalité « Agro-industries »	Ath
Type long	Agronomique	Section « Sciences agronomiques » - Finalité « Agronomie et gestion du territoire »	Ath
Type long	Agronomique	Section « Sciences agronomiques » - 1 ^{er} cycle	Ath
Type long	Agronomique	Section « Sciences agronomiques » - Finalité « Horticulture »	Ath
Type court	Economique	Section « Comptabilité » - Option « Banque et finance »	Mouscron
Type court	Economique	Section « Comptabilité » - Option « Fiscalité »	Mouscron
Type court	Economique	Section « e-business »	Tournai
Type court	Economique	Section « Immobilier »	Mouscron
Type court	Economique	Section « Secrétariat de direction » - Option « Médical »	Tournai
Type court	Economique	Section « Assurances »	Mons
Type court	Economique	Section « Comptabilité » - Option « Gestion »	Mons
Type court	Economique	Section « Gestion hôtelière »	Saint-Ghislain
Type court	Economique	Section « Gestion des transports et logistique d'entreprise »	Mons
Type court	Economique	Section « Informatique de gestion »	Mons
Type court	Economique	Section « Marketing »	Mons
Type court	Economique	Section « Secrétariat de direction » - Option « Entreprise - Administration »	Mons
Type court	Economique	Section « Secrétariat de direction » - Option « Langues »	Mons



Type	Catégorie	Formation	Implantation
Type court	Economique	Section « Tourisme » - Option « Gestion »	Saint-Ghislain
Type court	Economique	Spécialisation « Management de la distribution »	Mons
Type court	Economique	Section « Commerce extérieur »	Charleroi
Type court	Economique	Section « Comptabilité » - Option « Gestion »	Charleroi
Type court	Economique	Section « Droit »	Charleroi
Type court	Economique	Section « Immobilier »	Charleroi
Type court	Economique	Section « Informatique de gestion »	Charleroi
Type court	Economique	Section « Secrétariat de direction » - Option «Entreprise - Administration »	Charleroi
Type court	Paramédicale	Section « Diététique »	Tournai
Type court	Paramédicale	Section « Ergothérapie »	Tournai
Type court	Paramédicale	Section « Soins infirmiers »	Tournai et Ath
Type court	Paramédicale	Section « Sage-femme »	Mons
Type court	Paramédicale	Section « Biologie médicale » - Option « Chimie clinique »	Saint-Ghislain
Type court	Paramédicale	Section « Logopédie »	Saint-Ghislain
Type court	Paramédicale	Section « Soins infirmiers »	Mons
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Pédiatrie »	Mons
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Soins intensifs et aide médicale urgente »	Mons
Type court	Paramédicale	Section « Biologie médicale » - Option « Chimie clinique »	Charleroi
Type court	Paramédicale	Section « Ergothérapie »	Charleroi
Type court	Paramédicale	Section « Soins infirmiers »	Charleroi
Type court	Pédagogique	Section « Normale technique moyenne » sous-section « Economie familiale et sociale »	Ath
Type court	Pédagogique	Section « Normale préscolaire »	Mons
Type court	Pédagogique	Section « Normale primaire »	Mons et Morlanwelz
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous-section « Arts plastiques»	Saint-Ghislain
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous-section «Education physique »	Morlanwelz
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous-section «Français et français langue étrangère »	Mons
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous-section «Français et morale »	Mons
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous-section «Langues germaniques »	Mons
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous-section «Mathématiques»	Mons
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous-section «Sciences économiques et sciences économiques appliquées »	Mons
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous-section «Sciences humaines : histoire, géographie, sciences sociales »	Mons



Type	Catégorie	Formation	Implantation
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous-section «Sciences : biologie, chimie, physique »	Mons
Type court	Pédagogique	Spécialisation « Orthopédagogie »	Mons
Type court	Pédagogique	Section « Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif »	Charleroi
Type court	Pédagogique	Section « Normale primaire »	Charleroi
Type court	Pédagogique	Section « Normale technique moyenne » sous-section «Habillement »	Charleroi
Type court	Sociale	Section « Assistant social »	Charleroi
Type court	Sociale	Section « Communication »	Charleroi
Type court	Sociale	Section « Conseiller social »	Charleroi
Type court	Sociale	Section « Ecriture multimédia »	Charleroi
Type court	Arts Appliqués	Section « Arts graphiques » - Option « Arts graphiques et infographie »	Saint-Ghislain
Type court	Arts Appliqués	Section « Arts graphiques » - Option « Arts graphiques »	Saint-Ghislain
Type court	Technique	Section « Biotechnique » - Finalité « Biomécanique et biomatériaux »	Ath
Type court	Technique	Section « Chimie » - Finalité « Biochimie »	Ath
Type court	Technique	Section « Chimie » - Finalité « Biotechnologie »	Ath
Type court	Technique	Section « Chimie » - Finalité « Chimie appliquée »	Ath
Type court	Technique	Section « Aérotechnique » - Finalité « Avionique »	Charleroi
Type court	Technique	Section « Aérotechnique » - Finalité « Construction aéronautique »	Charleroi
Type court	Technique	Section « Aérotechnique » - Finalité « Techniques d'entretien »	Charleroi
Type court	Technique	Section « Electromécanique » - Finalité «Electromécanique et maintenance »	Charleroi
Type court	Technique	Section « Biotechnique » - Finalité « Bioélectronique et instrumentation »	Charleroi
Type court	Technique	Section « Informatique et systèmes » - Finalité «Automatique»	Tournai
Type long	Paramédicale	Section « Kinésithérapie » 1 ^{er} cycle	Tournai
Type long	Paramédicale	Section « Kinésithérapie » 2 ^{ème} cycle	Tournai
Type long	Paramédicale	Section « Kinésithérapie » 1 ^{er} cycle	Charleroi
Type long	Paramédicale	Section « Kinésithérapie » 2 ^{ème} cycle	Charleroi
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » 1 ^{er} cycle	Tournai et Charleroi
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité «Automatisation »	Tournai
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité «Biochimie »	Charleroi
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité «Electricité »	Charleroi
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité «Industrie »	Tournai
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité «Electronique »	Charleroi

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du



23 avril 2009 portant création de la Haute École Provinciale du Hainaut - Condorcet et reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par cette Haute École.

Bruxelles, le 23 avril 2009.

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET

